

DEMANDE DE PROLONGATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS À L'OCCASION D'UNE SOIRÉE PRIVÉE

Toute demande doit être adressée **au moins 3 semaines avant la soirée privée** à :

✉ **Ville de Saint-Étienne**

Direction Police et Sécurité Civile Municipales
Hôtel de Ville - BP 503
42007 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. 04 77 48 54 00
ou par mail : courriermairie@saint-etienne.fr

Retrouvez
ce formulaire sur
connect.saint-etienne.fr

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

Exploitant(e) de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Téléphone : Fax :

E-mail :

sollicite l'autorisation de prolonger l'ouverture de mon établissement dans la nuit :

du au

jusqu'à h du matin (la durée maximum étant fixée à 6 h du matin - Arrêté préfectoral du 25 mai 2020 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et restaurants) ceci à l'occasion de la fête privée ci-après décrite :

Par cette demande de prolongation d'ouverture de mon débit de boissons, je m'engage sur l'honneur à ce que lors de cette soirée privée :

- **l'accès de mon établissement soit réservé aux seuls invités**
- **soit exclu tout paiement de droit d'entrée et toute participation aux frais**

Je certifie avoir informé de ces modalités particulières l'organisateur de la soirée.

Saint-Étienne, le / /

Signature du demandeur :